

utilise une personnalité pour un argument politique». C'est un orfèvre !

### **L'ami de saint-Vidal !**

#### **Ses amis ne sont pas mes amis !**

J'avais découvert, à la lecture d'articles parus dans *Le Monde*<sup>83</sup> en mai 2015 puis, plus récemment en décembre 2017, les liens qu'entretenait le président de l'assemblée régionale Auvergne-Rhône-Alpes avec les réseaux de l'Église catholique traditionaliste, et la droite extrême qui en est proche. Ses relations avec Patrick Buisson, l'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy et monseigneur Dominique Rey, l'évêque de Toulon<sup>84</sup> qui lui avait arrangé, en son temps, un rendez-vous avec sœur Emmanuelle quelques jours avant son décès sont d'ailleurs notoires.

C'est peut-être par ce réseau que Laurent Wauquiez avait fait la connaissance de Vianney d'Alençon. Ce dernier a acquis la forteresse médiévale de Saint-Vidal, à quelques encablures du Puy-en-Velay. En ce qui me concerne, j'avais appris son existence par le maire de la petite commune éponyme quand ce dernier était venu solliciter mon aide.

En effet, le nouveau propriétaire du château datant du XIIe siècle – il avait appartenu à la famille de sa mère – avait entrepris de restaurer l'édifice pour y mettre en scène des tableaux de la vie quotidienne d'antan et organiser des spectacles, grâce à de nombreux bénévoles, s'inspirant du Puy-du-Fou de Philippe de Villiers. Le projet culturel et touristique se développe autour de l'histoire de France. Enfin, une partie de celle-ci puisqu'il s'agit sous le titre

---

83 «Le «bad boy» de la droite», Ariane Chemin et Alexandre Lemarié, *Le Monde*, vendredi 22 mai 2015 et «La Haute-Loire, étendard et laboratoire de Laurent Wauquiez», Ariane Chemin, 13 décembre 2017.

84 Monseigneur Rey est l'évêque qui avait invité Marion Maréchal - Le Pen, en août 2015, aux universités d'été de la Sainte-Baume, dans le Var, organisées par le diocèse de Fréjus-Toulon.

« *La mémoire d'un peuple* » de faire découvrir<sup>85</sup> « *l'épopée gauloise des Arvernes [...], les Francs et le baptême de Clovis, fondateur du royaume, la création de l'empire de Charlemagne et ensuite le départ de saint Vidal pour la première croisade [...]. Au programme, encore, une scène d'adoubement de chevalier, la venue de Saint-Louis à Saint-Vidal, où il a laissé une épine de la sainte couronne, sans oublier une grande partie sur les guerres de Religion* ». La résistance d'Antoine II de Saint-Vidal, chef de la Ligue catholique de la région face à Henri IV, est également soulignée. Le châtelain bénéficie pour ce projet du soutien du prince François d'Orléans et de son fils, Michel de France. Une histoire sélective.

Au-delà de son intérêt pour l'histoire de l'ancien Régime, le châtelain qui a fait célébrer le baptême de son fils au Puy-en-Velay par l'évêque Rey, rejoint en Haute-Loire un réseau qui devient dense. Les adeptes de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, catholiques traditionalistes opposés au concile Vatican II, dont nombre des membres sont aussi proches du « salon beige », un média qui guerroye contre le pape François, vont bientôt s'installer dans la chapelle de la Visitation. Celle-ci est située à quelques dizaines de mètres de Notre Dame de France et de la cathédrale, fleurons architecturaux et religieux du Puy-en-Velay, qui leur a été vendue<sup>86</sup> par la commune.

Le châtelain prévoyait, pour les saisons à venir, plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Pour que son affaire privée se réalise dans de bonnes conditions, il revenait donc à la commune de Saint Vidal de s'assurer que la circulation et le stationnement des potentiels clients seraient prévus. Pour répondre à cette difficulté,

85 « Vianney d'Alençon et François d'Orléans font revivre le château de Saint-Vidal », Jérôme Carron, [pointdevue.fr](http://pointdevue.fr), 9 juillet 2018.

86 La mairie, qui avait signé une promesse de vente au bénéfice des catholiques intégristes pour un montant de 150 000 €, a dû faire marche arrière devant la bronca provoquée par cette vente. Le conseil municipal a délibéré pour faire valoir le droit de réméré de la commune (faculté qui permet à un vendeur de racheter sous certaines conditions un immeuble qu'il a vendu) pour faire annuler cette promesse. Malheureusement le courrier du maire a été adressé par envoi simple et non en recommandé comme l'exige la procédure. La vente a donc été réalisée en 2019. Les catholiques intégristes vont pouvoir installer un lieu de culte en plein centre-ville. C'est bon pour le tourisme.

le maire de cette petite bourgade de six cents habitants était venu s'enquérir de conseils à la préfecture : il lui fallait à la fois gérer une opposition naissante à ce projet au sein de ses administrés, et organiser l'arrivée en nombre des touristes.

Le 8 janvier 2018, à sa demande, je me rends sur la commune afin de me rendre compte par moi-même de la façon dont les choses peuvent s'organiser à court terme (été 2018) et moyen terme (2019 et au-delà). Nous décidons d'un dispositif transitoire avant l'été permettant au maire de lancer rapidement des marchés publics en vue de réaliser des parkings, organiser un sens de circulation et aménager des zones de retournement pour les autocars. Le principe d'une subvention de l'État sur la dotation d'équipement aux territoires ruraux est acté pour accompagner la commune ; les services de l'État aideront également la collectivité à mettre en œuvre l'ingénierie nécessaire afin d'être prêt dans les délais impartis.

Cette partie étant bouclée, je m'intéresse alors au promoteur du projet. Je découvre en Vianney d'Alençon un autodidacte passionné d'histoire et de patrimoine ; j'apprends qu'il est le cofondateur de Laudate, une maison de joaillerie spécialisée dans les médailles de baptême vendues notamment à Versailles et à Lyon ; publicité en est faite sur le site du Salon Beige, proche, on l'a vu, des milieux traditionalistes<sup>87</sup>.

Son projet à Saint-Vidal bénéficie d'un large soutien local puisque la région le finance à hauteur de 600 000 €, le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération — à la demande insistante du président du Conseil régional — contribuent pour 300 000 € chacun.

Je ne manque pas de m'étonner d'un tel montant de subvention de la part du président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Celui qui pleure régulièrement sur l'insuffisance des aides de l'État, et refuse pour quelques dizaines de milliers d'euros d'aider une commune à maintenir un équipement culturel

---

87 Le Monde, « Wauquiez tour en Haute-Loire », Ariane Chemin, vendredi 15 décembre 2017.

public, n'hésite pas à financer un projet porté par... un particulier ! Mais ce type de commentaire est déplacé pour un préfet soucieux du respect de la libre administration des collectivités locales.

En revanche, j'étudie attentivement le dossier, et je m'aperçois que nombre de procédures administratives n'ont pas été menées correctement.

Début février je me rends au château, accompagné de l'architecte des bâtiments de France du département. Le but de ma visite est, d'une part, de me faire expliquer le programme afin d'en évaluer les impacts sur le territoire, et d'autre part, de remettre sur les rails les procédures administratives en cours qui ne sont pas conformes au regard du droit. Je trouve le châtelain un peu hautain et suffisant. Il est très satisfait de lui-même et de sa réalisation, mais la visite se déroule bien et l'échange très franc avec le service du Patrimoine permet de lui prodiguer quelques conseils utiles sur la méthode à suivre pour compléter les dossiers. Le propriétaire est ainsi assuré du soutien de principe des services de l'État afin de l'aider à se mettre en conformité avec les procédures réglementaires.

Plusieurs mois plus tard, le samedi 18 juin 2018, le maître des lieux organise l'inauguration du château. Il invite tout ce que le département compte de personnalités. En observant mon carton d'invitation, je constate que si les logos des collectivités ayant contribué au financement du spectacle figurent bien, aucune mention n'est faite des aides perçues par l'État : nulle trace de la traditionnelle Marianne du ministère de la Culture ou de la préfecture. Je considère le procédé peu élégant et j'ai bien l'intention d'en faire la remarque au châtelain, car les aides accordées par l'État pour la rénovation du bâtiment historique sont significatives.

Pour mettre en œuvre son projet de valorisation du patrimoine, le propriétaire a sollicité l'aide de l'État afin d'étudier et de réaliser un programme de travaux sur le château subventionné, selon les tranches<sup>88</sup> entre 40 et 50 %. Au total, il a bénéficié de près de

88 Diagnostic préalable à la restauration et réutilisation (montant 46 116 €, subventionné à 50 %) ; restauration de la galerie sur cour (montant 92 074 € subven-

400 000 € de subventions du ministère de la Culture ; ça méritait bien la Marianne ! Son financeur régional lui aurait-il recommandé cette « discrétion » dont il est lui-même coutumier ou était-ce une initiative propre ?

Le jour dit, sitôt arrivé sur le site accompagné de mon directeur de cabinet, je cueille Vianney d'Alençon à froid : je lui fais part, de manière courtoise dans la forme, mais très ferme sur le fond, de mon profond mécontentement au regard de l'absence de représentation de l'État sur ses documents de communication. Non loin de nous, une caméra, qui suit le maître des lieux, enregistre images et son. Juste avant les discours, le propriétaire revient vers moi pour me dire qu'il n'a pas trouvé mon propos aimable, ce à quoi je rétorque, assez sèchement j'en conviens, que ce n'était nullement mon intention... tandis que la caméra filme toujours. Viennent ensuite les discours. Pour ma part, je souligne que l'histoire de France ne s'arrête pas en 1788 et que la République soutient son patrimoine. Je quitte ensuite assez rapidement les lieux.

Je l'apprendrai plus tard, une équipe de TF1 suivait M. d'Alençon depuis plusieurs semaines pour la réalisation d'un documentaire sur le projet touristique engagé. Le 22 juillet, la chaîne diffusait l'émission « Sept à huit », sous le titre : « La forteresse de Saint-Vidal se rêve en nouveau Puy-du-Fou », et faisait l'hagiographie du jeune noble en son château. Le réalisateur avait retenu nos échanges et diffuse les images où le hobereau se fait tancer. Il conclut la séquence par un « *le jeune Vianney d'Alençon a encore des choses à apprendre* ». À l'issue, le châtelain se félicitera dans la presse de la portée de cette émission et de son audience, sans que cela ne l'empêche le moins du monde de me reprocher plus tard, certes, non publiquement, un « préjudice moral » que je lui aurais fait subir !...

L'affaire n'en resta pas là. En septembre 2018, je constate que, malgré ma demande et les aides considérables dont bénéficie

---

tionné à 50 %) ; phase travaux (montant 670 000 €, subventionné à 40 %). Durant le déroulement du chantier, des imprévus sur des quantités, ou des souhaits complémentaires d'interventions de la part du propriétaire ont conduit à des dépassements de coûts prévisionnels des marchés pour lesquels la participation de l'État a été de 52 210 €.

le lieu, aucun des supports de communication publicitaires du château n'a été modifié pour y faire apparaître le symbole de la République. J'écris au directeur régional des affaires culturelles (DRAC) pour lui demander de suspendre les subventions versées à l'association du châtelain tant qu'il ne fera pas figurer les aides perçues de l'État sur lesdits documents. J'en informe l'intéressé.

Las, la convention signée avec la DRAC ne l'oblige nullement à indiquer ces inscriptions ailleurs que sur les panneaux de chantier ! Cette fâcheuse absence dans la rédaction de la convention lui permet donc de faire retaper son château avec des subventions significatives versées à l'association dont il est le président, sans aucune obligation. Dans un courrier en retour, il ne manque pas de me renvoyer dans mes buts. Je lui réponds en ces termes : *« Vous utilisez un argument juridique pour indiquer que votre engagement contractuel est respecté. Dont acte. Il n'empêche qu'au vu de l'aide de l'État dont vous avez bénéficié, tant financière que scientifique, technique et administrative, je considère que vous auriez pu, de votre propre initiative, avoir cette marque de reconnaissance envers la puissance publique qui n'a pas compté son engagement à vos côtés. Je note d'ailleurs que vous m'aviez, certes oralement, indiqué votre intention de le faire. »*

D'autres projets étant susceptibles de faire l'objet de demandes de subventions par la suite (interventions sur les pièces non utilisées du château, création d'hébergements pour des visiteurs, restauration de décors peints, etc.), je demande à la DRAC de revoir la formulation des conventions afin d'imposer aux bénéficiaires de subventions de l'État de faire mention de ce soutien sur les documents d'information du public.

Au cours de l'automne, je découvre par le courrier d'un contribuable mécontent adressé à la préfecture que les services fiscaux ont refusé de prendre en compte une déduction d'impôts pour un don aux œuvres, alors qu'un versement a été fait au profit de l'« association pour la valorisation du Velay, Auvergne et Gévaudan ». Je m'informe alors sur cette situation pour répondre à la personne ayant saisi, à tort, le préfet pour une question fiscale. Il apparaît rapidement que l'association a fait mention sur

des formulaires de dons de la possibilité de déduire 66 % du montant du don des impôts à payer. Face au refus de prise en compte fiscal, une demande de rescrit<sup>89</sup> a été effectuée par le président de l'association. L'administration n'a pas donné suite à cette demande au motif que, dans son article 19, les statuts de l'association<sup>90</sup> mentionnent que : « les biens mis à disposition de l'association restent la propriété exclusive de ce membre ». Cela signifie que tous les biens meubles et immeubles susceptibles d'avoir bénéficié d'aides pour la réhabilitation (ou autres) restent la propriété du propriétaire, ici Vianney d'Alençon. L'association tente un recours de second niveau pour infléchir la décision fiscale, il sera rejeté.

Si le président de l'association fait montre d'une certaine phobie administrative pour respecter les procédures légales et réglementaires, il semble très bien conseillé pour faire retaper son bien avec des deniers publics, mais en conserver toute la jouissance et la propriété.

En février 2019, une bronca se déclenche au Conseil régional lorsque le président de l'assemblée Laurent Wauquiez envisage à nouveau de subventionner, à hauteur de 1 M€ cette fois, le projet de Saint-Vidal. « Plus de deux millions d'argent public pour un châtelain, c'est grotesque et scandaleux à la fois » s'insurge le groupe Socialiste et démocrate. Dénonçant un dossier dont ils ne savent rien, ils posent la question de la légalité de ce financement. Laurent Wauquiez se défend en indiquant qu'il soutient ainsi un projet financé par l'État à hauteur de 40 % sur les travaux au titre des monuments historiques. Il est cocasse de voir le président du Conseil régional s'abriter derrière une décision de l'État pour justifier la sienne. Au final, le vote sera reporté sous la pression de l'opposition politique. Au Conseil départemental, également sollicité, les débats sont houleux. Le maire de Polignac, Jean-Paul

---

89 La procédure du rescrit fiscal permet à un particulier, une association ou une entreprise d'obtenir une prise de position de l'administration sur l'application d'un texte fiscal et notamment au regard d'une situation particulière. Ici, la demande de l'association se fonde sur le fait que l'association est à but non lucratif, et qu'à ce titre, les dons reçus pourraient être fiscalement déductibles.

90 Les statuts, datés du 26 novembre 2016, sont signés du président de l'association, Vianney d'Alençon également propriétaire du bien, et d'un administrateur, qui n'est autre que son épouse.

Vigouroux, s'insurge. Il doit lui aussi gérer une imposante forteresse historique, et se bat, pour obtenir les aides nécessaires au financement de travaux de mise en sécurité bien moins onéreuse, et qu'il a pourtant du mal à obtenir tant de la collectivité régionale que de la CAPEV, à laquelle sa commune appartient pourtant.

Avant de quitter le département, je reprends ma plume le 18 mars 2019 pour signifier à M. d'Alençon que j'ai été amené à constater une nouvelle infraction.

En effet, sur la RN 102 et la RD 906, de nombreux panneaux indicateurs touristiques guidant les visiteurs vers Saint-Vidal portent la mention de «jardin remarquable» pour qualifier le terrain entourant sa propriété. Or, cette marque est déposée et propriété de l'État<sup>91</sup> depuis 2004. Aucune demande visant à bénéficier de cette appellation n'a été faite auprès de la DRAC<sup>92</sup>. Les services compétents avaient bien recommandé au châtelain de se faire accompagner par un architecte du patrimoine pour la conception et la réalisation de ses jardins, mais il n'avait pas donné suite ni formulé de demande de label : il se l'est tranquillement approprié.

Je l'invite donc à initier rapidement la procédure<sup>93</sup> ou à déposer dans les meilleurs délais les panneaux à inscription frauduleuse.

Il est vrai qu'il suit en cela l'exemple de son financeur régional qui truffe le département et maintenant les routes de l'Auvergne et de Rhône-Alpes de panneaux célébrant «sa» région. L'excès n'étant pas le moindre de ses défauts, il fait poser sur tous les bâtiments publics dépendant de la collectivité, toutes les entrées de communes ayant perçu des subventions, et même dans les endroits les plus inattendus, des panneaux ridicules. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs probablement en infraction avec les règles de l'af-

91 Le label «Jardin remarquable» distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label, qui répond à des critères d'exigence et de qualité, est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

92 Direction régionale des affaires culturelles

93 Le châtelain connaîtra ainsi l'ensemble des procédures administratives lui permettant d'être en règle et de solliciter de nouvelles subvention pour restaurer et aménager son nouvel investissement : le château de La Barben, en Provence, qu'il a acquis en décembre 2019. Pour «exporter Saint Vidal»...



fichage à proximité des agglomérations. Certains réverbères du Puy-en-Velay ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres ! I



**« La Région agit pour votre sécurité »**

*(qui n'est pas une compétence déléguée par l'État aux régions !)*

**Photo prise en juin 2020, place Cadelade, au Puy-en-Velay.**

« La multiplication de ces panneaux publicitaires est considérée par beaucoup comme un fléau<sup>94</sup> », mais le président du Conseil régional n'en a cure. On imagine volontiers l'état de nos paysages urbains si toutes les collectivités imitaient cette pratique, ou si l'État plaçait des panneaux 4 mètres sur 3 sur les établissements scolaires pour indiquer qu'il assure les rémunérations des enseignants...

---

94 Le Progrès, « Quand la Région soigne son image », James TAFFOIRIN, mardi 29 mai 2018.